

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 30 (1904)  
**Heft:** 2

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« La Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes, après avoir pris connaissance de la pétition de la Société des Arts et Métiers, au sujet du paiement de l'intérêt de la retenue de garantie pour exécution des travaux, appuie la démarche faite auprès des autorités en vue du paiement de l'intérêt des sommes retenues ».

Quant à la deuxième proposition, la Société n'a pas voulu entrer en matière et a nommé une Commission chargée de l'étudier.

#### Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

4<sup>e</sup> séance ordinaire, le 16 janvier 1904,  
au café Ruchet, Grand-Chêne.

Présidence de M. F. Isoz, président.

Quarante-deux membres présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

De 8 h. et demie jusque bien près de 11 h., M. le professeur H. Schardt nous a orienté de la manière la plus agréable et la plus instructive sur la géologie, l'hydrologie et la thermique du tunnel du Simplon. Ensuite rapide et non moins intéressante visite des lieux par de nombreuses projections lumineuses.

M. le président remercie chaleureusement l'orateur, auquel de vigoureux applaudissements ont déjà témoigné la reconnaissance de ses nombreux auditeurs.

La séance est levée à 11 h. 15.

*Le Secrétaire.*

#### CONCOURS

##### Agrandissement du Kursaal d'Interlaken<sup>1</sup>.

Le jury s'est réuni les 7 et 8 janvier pour examiner les cinquante projets présentés au concours pour l'agrandissement du Kursaal d'Interlaken, et a décerné les récompenses suivantes :

1<sup>er</sup> prix : Fr. 1000. Projet : *Cercle rouge* (dessiné), M. Charles Günthert, architecte, à Vevey.

1<sup>es</sup> prix, *ex-æquo* : Fr. 700. Projet : « *Quo Vadis* », M. Albert Meyer, architecte, à Lausanne. Projet : « *Ex commodo* », MM. Yonner et Jaquillard, architectes, à Neuchâtel.

En outre, le jury a délivré trois mentions honorables aux auteurs des projets : « *Hardermannli* » (II), (écrit en rouge); « *Triangle noir sur triangle rouge* (dessinés); « *Virgo* ».

Les projets ont été exposés du 8 au 15 janvier dans le bâtiment d'école d'Interlaken.

<sup>1</sup> Voir N° du 25 octobre 1903, page 278.

##### Monument Philibert Berthelier.

Le jury du concours Philibert Berthelier s'est réuni samedi 9 janvier dans la salle des Gardes du Bâtiment électoral, à Genève, pour juger les projets qui lui étaient soumis.

Le jury était composé de : MM. Baud-Bovy, L. Dunki, peintre, A. Lachenal, avocat, Edm. Fatio, architecte, à Genève; G. Jeanneret, peintre, à Cressier; R. Lugeon, sculpteur, à Lausanne; P. Bouvier, architecte, à Neuchâtel.

M. G. Jeanneret, empêché, s'est fait excuser, et le juge suppléant, M. Alfred Rehfous, empêché lui-même par un deuil, n'a pu fonctionner.

M. A. Lachenal a été désigné comme président du jury, et M. Baud-Bovy comme secrétaire-rapporteur.

Treize projets étaient exposés par des artistes suisses ou par des artistes étrangers habitant la Suisse.

A l'unanimité, le jury a primé trois projets. Les plis cachetés ont ensuite été ouverts: Voici l'ordre dans lequel les projets ont été distingués :

1. Devise « *Gariel* », présenté par M. Ampellio Regazzoni, statuaire, à Fribourg.

2. Devise « *La Liberté ou la Mort* », présenté par M. James Vibert, à Paris, actuellement à Genève.

3. Devise « *Cum Modestia* », présenté par M. Pierre Geoffroy, à Paris. Architecte : M. Antoine Leclerc, à Genève.

Une mention honorable a, en outre, été attribuée à l'auteur du projet portant la devise « *Gloria Victis* ».

L'exposition publique des projets aura lieu dans la salle des Gardes du Bâtiment électoral, du lundi 18 au mercredi soir 27 janvier, de 10 h. à midi et de 1 h. à 5 h.

Il sera perçu une taxe d'entrée de 25 centimes les jeudis et les dimanches et de 50 centimes les autres jours.

Une notice sur Philibert Berthelier, de M. le professeur F. Roget, sera vendue 25 centimes, le tout au bénéfice du monument.

MM. les artistes non désignés par le jury sont priés de retirer leurs projets dans les cinq jours qui suivront la clôture de l'exposition. A défaut, le Bureau de l'Association Philibert Berthelier ouvrira les plis cachetés quatre semaines après le jugement, mais ne prendra pas pendant ce délai la responsabilité des maquettes.

##### Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>IL

##### Demandes et offres d'emploi.

Une maison de gros de la Suisse romande cherche deux ingénieurs mécaniciens connaissant bien les machines outils : l'un pour la correspondance technique et commerciale et pour des traductions ; l'autre pour voyager dans la Suisse allemande et visiter la clientèle. Quelque pratique est exigée. (6)

Une administration de tramways de la Suisse romande demande un ingénieur bien au courant du service d'entretien de la voie. (7)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.

##### Note de la Rédaction<sup>1</sup>.

Avec ce numéro, nous terminons la série des numéros spéciaux publiés à l'occasion du cinquantième anniversaire de fondation de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Nous n'avons pas encore épousé les travaux qui nous ont été remis par des professeurs ou des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs, mais nous estimons cependant le moment venu pour le Bulletin Technique de quitter ses habits de fête et de reprendre son caractère habituel. Ceux des articles qui n'ont pu être publiés jusqu'à présent seront insérés dans nos numéros ordinaires, mais figureront également dans l'Album de fête de l'Ecole d'Ingénieurs, avec les travaux contenus dans nos numéros spéciaux.

La publication de ces numéros spéciaux nous a empêchés, pendant ces deux derniers mois, de consacrer à l'architecture toute la place qu'il convenait ; nous prions MM. les architectes de bien vouloir nous en excuser. Par contre, plusieurs articles que nous avons actuellement en préparation, nous permettront de donner désormais à l'architecture une place plus importante.

<sup>1</sup> Voir N° du 25 décembre 1903, page 306.